

Délibération n°2025-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 février 2025)**

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

OBJET : MAISON INTERCOMMUNALE DES SOLIDARITES D'ARUDY : TARIFS DE LOCATION

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Considérant les travaux d'aménagement de l'ancien cabinet médical « Aussau » à Arudy en centre médico-social destiné à accueillir les services du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de l'antenne locale du Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI).

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) est propriétaire de ce nouvel équipement et en assurera la mise à disposition aux organismes sus nommés.

Considérant que chacune de ces structures occupera à titre privatif une partie des espaces de l'équipement (bureaux, espaces de stockage) et aura l'usage partagé de parties communes (sanitaires, salle de réunion, tisanerie, ...).

Il est proposé d'adopter le tarif de location mensuel suivant : 8,15 € HT/m² par mois toutes charges comprises.

Les surfaces prises en compte correspondant à celles des espaces privatifs.

Les charges, établies de manière forfaitaire, comprenant l'ensemble des fluides (eau, électricité, gaz, ...), le ménage et le raccordement à internet.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

APPROUVE le tarif mensuel de location des bureaux de la Maison intercommunale des solidarités d'Arudy de 8,15 € HT/m² charges comprises.

AUTORISE le Président à signer toute convention de mise à disposition des locaux sur la base de ce tarif.

AUTORISE le Président à réaliser toutes autres démarches administratives nécessaires en la circonstance.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

